

# ***DU CÔTÉ DE BOULON***

***JOURNAL N°15***



***VOTRE MAIRIE VOUS ACCUEILLE***

***LE LUNDI DE 17H à 19H***

***LE JEUDI DE 17H à 19H***

***☎ 02.31.79.35.00***

***[mairiedeboulon@wanadoo.fr](mailto:mairiedeboulon@wanadoo.fr)***

***<http://boulonmonvillage.wifeo.fr>***

***JANVIER 2018***

*Dans ce numéro :*

- Les vœux du maire*
- Les délibérations du conseil municipal*
- L'actualité du village*
- Les infos pratiques*
- Les dates à retenir*

## Les vœux du Maire

Le conseil municipal et moi-même sommes heureux de vous présenter nos vœux de bonne année, de bonheur, à vous, à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers.

Je souhaite également la bienvenue à tous les nouveaux habitants de la commune qui ont choisi de venir habiter notre village. Je compte sur vous habitants, responsables d'associations pour les intégrer, les accueillir, comme nous savons le faire.

Pour nous élus municipaux, la période des vœux est par tradition, l'occasion de dresser un bref bilan des réalisations, des actions et événements de l'année écoulée et de dessiner les contours des projets municipaux pour celle à venir. Avant de dresser les grandes lignes de l'action municipale pour les prochaines années, je reviendrai quelques instants sur les événements de l'année passée la liste est un peu longue cela démontre le travail accompli.

« Comme nous en avons parlé l'an dernier, notre projet de création d'une micro crèche est sur le point d'aboutir. Nous avons instruit et délivré un grand nombre de permis de construire de CU, CUA et fait l'étude du permis d'aménager pour le clos de la LONDE 2. Achat d'un terrain de jonction au lotissement rue Nelson Mandela pour 1 € symbolique aux conjoints TIENNOT. L'agrandissement du cimetière et création du petit parc derrière l'église. Aménagements de différentes allées en béton lavé, mise en valeur de l'ancien monument de la guerre 14/18, la stèle et jonction entre les cimetières. Effacements des réseaux électriques et téléphone : Les rues, du Gâble Blanc, Alfred POUPARD et de la République. Ces travaux ont été subventionnés à plus de 80%. Nous pouvons apprécier maintenant d'avoir un centre bourg dénué de tout fil et agrémenté de candélabres qui s'intègrent dans le paysage. Aménagement et mise en sécurité du centre bourg avec le plateau surélevé ce qui nous protège nous et nos enfants avec le ralentissement des véhicules. Les travaux de la nef de l'église sont terminés. L'étude de l'agrandissement de la mairie avec dépôt de permis que nous avons obtenu en date du 21 décembre 2017. Il y a eu également le travail des commissions : avec le repas et le voyage des aînés, sans oublier les enfants, le voyage à CERZA, une chasse aux œufs et la construction d'un hôtel à insectes, création d'un potager, d'un épouvantail qui lui, n'a pas supporté d'être en bonne compagnie nous espérons qu'il revienne un jour si vous le voyez montrer lui le chemin ! Dans l'année nous avons eu des animations fête des voisins, fête du patrimoine, plusieurs concerts et cette année durant le mois de décembre, BOULON en lumière avec la collaboration de l'office du tourisme que je remercie chaleureusement. »

Quelques chiffres sur 2017, nous avons eu 17 naissances, 4 mariages, et le 1er pacs : Nous leur souhaitons à tous nos vœux de bonheur. Nous avons instruit 14 permis de construire, 23 Certificats d'Urbanisme, 14 Déclarations Préalables de travaux. Je rappelle que tous ces travaux ont pu ou vont être faits, sans endetter la commune. Comme je l'ai dit en 2014, il faut avoir des projets, mais pouvoir les financer. Pour cette année nous avons obtenu des montants de subvention non négligeables.

**Un total des subventions de 739.835,00 euros dont 436.063,00 euros par le SDEC.**

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal pour le travail réalisé, pour leur disponibilité, leurs compétences et l'état d'esprit qu'ils ont su afficher une fois encore durant cette année 2017 qui fut parfois compliquée à gérer. Je remercie également les responsables des associations, les bénévoles de notre milieu associatif au combien important et très actif sur notre commune. Aujourd'hui, les élus locaux se doivent, plus que jamais, d'être des visionnaires, il nous faut sans cesse anticiper, se battre au quotidien pour tenter de préserver l'avenir de nos petites communes. Nous restons néanmoins optimistes, car il y a des aspects positifs. C'est dans cet esprit-là, que le conseil municipal s'est prononcé en début d'année.

**Perspectives pour 2018 :**

Ce sont les équipements : fin des travaux de notre micro-crèche avec une ouverture prévue mi-février. Dans ce magnifique bâtiment qui va donner de la vie à notre cœur de bourg. J'adresse tous mes vœux de réussite à Madame ROUSSEL directrice de cet établissement qui va s'appeler « Le monde des fripouilles ». Madame Roussel sera locataire de la commune de BOULON. Ce projet a été réalisé avec l'aide de la CAF qui nous a subventionné à hauteur de 150.000,00 euros pour un montant total 215.799,00 euros.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire de la communauté de communes CINGAL-SUISSE NORMANDE, nous souhaitons et nous sommes candidats pour accueillir des services de la CDC tels qu'une annexe du RAM, Local pour ADOS, etc.... et que ces services ne soit pas réservés aux communes qui ont eu la chance de récupérer les écoles comme je l'entends souvent dans les paroles de certains. En 2018 il est également prévu d'aménager les espaces verts avec plantation d'arbustes autour du nouveau cimetière et du terrain de jeux ainsi que la végétalisation du petit parc derrière l'église. Nous continuerons également la réfection et l'entretien de plusieurs voies communales avec la communauté de communes, nous avons inscrit 3 impasses pour le plan 2018.

Concernant les chemins de randonnée, après avoir récupéré auprès du conseil départemental des chemins qui nous ouvrent la perspective vers la « VOIE VERTE » en passant par LAIZE-CLINCHAMPS. Nous allons procéder à une acquisition foncière dans le village d'une bande de terrain le long de la chapelle du THUIS afin de pouvoir faire une boucle supplémentaire sur les chemins de randonnées. Ce dossier est en instruction, vous savez combien je suis très attaché à notre patrimoine. Sur BOULON nous pouvons revendiquer un beau patrimoine culturel : la musique avec les concerts, la bibliothèque, l'école de musique etc.... L'Architecture : l'église, les lavoirs, châteaux et chapelles, fermes de caractères, voie romaine. Notre Histoire : Le château du Thuis et les personnalités telles que la famille Subtile de Beaumont, l'Abbé GAUGAIN.....

Nous avons fait classer des chemins en chemins de qualité qui seront subventionnés par le département et entretenus par la CDC.

Le 1er trimestre commence par un grand chantier ; celui des travaux d'agrandissement de la mairie, afin d'avoir un outil de travail à la hauteur de notre commune aussi bien pour l'accueil de nos concitoyens que pour le cadre de travail de notre administratif, ces locaux seront accessibles PMR.

Concernant l'Eglise, il y a encore du travail, il ne faut pas se démobiliser, continuer, merci à l'association qui récolte les dons et merci aux bénévoles qui sont venus spontanément pour remettre en place cette édifice. Je tiens à remercier Madame JACK, conseillère départementale qui nous a obtenu une subvention de 9. 000,00 euros par le biais de l'aide au patrimoine non classé ainsi que madame Clotilde VALTER une aide parlementaire de 6. 500,00 euros.

Mention spéciale aux bénévoles des décorations de Noël qui prennent plaisir à décorer le village mais qui souhaitent également de bonnes volontés pour grossir les rangs. Encore merci pour ce beau village qui se fait une réputation au de-là de notre territoire proche. Je remercie également les responsables de l'office du tourisme.

Il va y avoir des travaux sur les conduites d'eau potable avec un nouveau syndicat qui vient de fusionner. Cela engendrera des nouvelles difficultés de circulation (rue de la République et du Gâble Blanc) mais nous n'avons pas le choix les canalisations sont en très mauvaise état. Effacement des réseaux rue Godet qui avait été reporté pour faire la rue Alfred POUPARD.

La communauté de communes a proposé que nos communes passent en PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). Cela a été accepté en conseil communautaire. C'est une charge de travail important qui va durer au mieux jusqu'à la fin du mandat et je serai très vigilant, je défendrai les intérêts et le cadre de vie de notre commune, nous reprendrons les grandes lignes de notre PLU adopté en

octobre 2013. Nous souhaitons que notre village devienne un lieu de vie où il fasse bon vivre pour cela nous avons un atout formidable, l'emplacement à la porte de la CDC, la quatre voies, et les deux forêts. IL faut des équipements, nous avons les structures d'accueil, il nous reste à les améliorer et à les diversifier. Nous avons dans notre document du PLU un endroit réservé pour les commerces et les services de l'artisanat. Il est parfaitement situé pour accueillir ces entreprises créatrices d'emplois.

Maintenir notre maison D'accueil spécialisée avec ses 50 résidents. La MAS est notre plus important employeur sur la commune il est aux alentours de 50 employés. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle cadre responsable du site qui va prendre ses fonctions prochainement et une bonne retraite à Madame CHAUVEL bien méritée à compter du 1er avril avec qui nous échangeons beaucoup Les résidents sont bien des habitants de notre village.

Enfin, je vous renouvelle, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de solidarité, sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels et associatifs. Je vous souhaite une année la plus apaisée possible.

**Bernard LEBLANC**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**\*\*\*\*\***

L'an deux mille dix-sept, le 27 novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique extraordinaire, sous la présidence de Monsieur LEBLANC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9 + 2 procurations

Etaient présents : MM. LEBLANC, Maire, ALIAMUS, Adjointe, SURIRAY, Adjointe, BAILLET, ERTLEN, LECONTE, LENNUYEUX, RUAUX

Absents excusés :

Monsieur DERAINE donne procuration à Monsieur RUAUX Monsieur

GUESNON donne procuration à Madame LENNUYEUX

Absent non excusé :

Madame DUCHEMIN

Secrétaire : Madame ERTLEN

Date de convocation : 23/11/2017

\*\*\*\*\*

## IEMP AGENTS TECHNIQUES

### Instauration IEMP aux agents techniques

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Le décret n° 2012-1457 du 24 décembre 2012 a modifié plusieurs textes relatifs au régime indemnitaire, et notamment le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (**IEMP**).

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités. **Après délibération, le Conseil Municipal,**

**DECIDE à la majorité des présents**

**11 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**ARTICLE 1 :**

Décide d'instituer sur les bases ci-après les indemnités suivantes :

Primes	Catégories d'agent	Montant annuel de référence de la catégorie
IEMP	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> et 1 <sup>ère</sup> classe	1204.00 pour 1 agent au coefficient 1
IEMP	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe	1143.00 pour 1 agent au coefficient 1

Les montants de référence utilisés pour le calcul des primes et indemnités sont réévalués en fonction des textes en vigueur.

**ARTICLE 2 :**

Dit que les primes et indemnités susvisées pourront être versées aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux titulaires des grades de référence.

**ARTICLE 3 :**

Dit que le Maire fixera les montants individuels par arrêté et les modulera selon la manière de servir de l'agent sans dépasser le crédit global de 1143 euros par an et par agent de la filière technique de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe et 1143.00 euros par an pour les agents des la filière technique principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe (*la motivation, la conscience professionnelle, l'efficacité, la capacité d'initiative, la maîtrise technique de l'emploi, l'encadrement et les responsabilités exercées, etc ...*)

Le versement des primes et indemnités se fera le cas échéant au prorata du temps de travail, en cas de service à temps partiel ou à temps non complet.

**ARTICLE 4 :**

Dit que le versement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué annuellement à compter de 2017

**ARTICLE 5 :**

Précise que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur.

**ARTICLE 6 :**

Dit que les dispositions de la présente délibération seront versées avec la paie de décembre

**ARTICLE 7 :**

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

\*\*\*\*\*

### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Après un rendez-vous avec Madame ROUSSEL, responsable de la micro-crèche qui va ouvrir ses portes à BOULON, Monsieur LEBALNC propose d'accorder une subvention de 5133 euros pour l'achat du mobilier dont la liste est ci-dessous (montants fournis par Madame ROUSSEL)

- 6 lits à barreaux spéciaux au sol	384,00 € -	6 lits
les lits à barreaux	270,00 € -	6 matelas pour
	474,00 €	
- 2 petites tables pour enfants de 2 ans	90,00 €	
- 2 grandes tables spéciales avec chaises	561,00 €	
- 2 chaises hautes pour bébés	158,00 €	
- 1 kit espace bébés comprenant les tapis en mousse et les barrières de sécurité	2.450,00 €	
- 1 meuble 15 casiers pour le hall d'entrée	207,00 €	
- 1 réfrigérateur	250,00 €	
- 1 four	229,00 €	
- 1 four micro-ondes	60,00 €	

**SOIT UN TOTAL DE**

**5.133,00 €**

**DECIDE à l'unanimité avec**

**9 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**0 ABSTENTION**

- De donner une subvention de 5133.00 euros à Madame ROUSSEL, future responsable de la micro-crèche pour l'achat du mobilier notifié ci-dessus.
- Ce montant sera versé à Madame ROUSEL sous condition d'obtention de factures acquittées d'un montant minimum 2500 euros.

\*\*\*\*\*

#### **RETROCESSION DES TERRAINS ET ESPACES COMMUNS CLOS DE LA LONDE I**

Vu l'arrêté en date du 22 octobre 2015 accordant un permis d'aménager PA 014 090 15 D0001 à La société LES AMENAGEURS NORMANDS – 11 rue Jacques Laguerre 14120 MONDEVILLE représentée par Monsieur Jérôme GUERIN pour la création du lotissement LE CLOS DE LA LONDE I de 30 lots sur un terrain situé à BOULON - rue Nelson Mandela sur un terrain cadastré ZH 42 et ZH 43

Vu la demande de LES AMENAGEURS NORMANDS nous soumettant un projet de convention de rétrocession des espaces communs en nous précisant que la commune ne deviendra gestionnaire de ces espaces qu'après constat du complet et parfait achèvement de l'ensemble des travaux prescrits. Ce constat fera l'objet d'une visite contradictoire d'état des lieux conclue par la signature d'un procès-verbal. La société LES AMENAGEURS NORMANDS s'engage à en assurer la maintenance jusqu'à la cession à notre collectivité.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal**

**DECIDE à l'unanimité avec**

**9 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**0 ABSTENTION**

- D'accepter les termes de la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec LES AMENAGEURS NORMANDS

\*\*\*\*\*

#### **ESPACES SANS TABAC**

A l'occasion de l'opération « moi (s) sans tabac » la ligue contre le cancer propose de signer une convention pour que la ville soit vigilante à l'application de la loi actuelle et que le tabac soit banni dans certains lieux extérieurs dédiés aux enfants tels que les sorties d'écoles, les espaces sportifs extérieurs et certains parcs ayant des espaces de jeux pour enfants.

Protectrice de la santé de nos concitoyens, cette initiative s'inscrit dans la volonté de "dénormaiser" l'usage du tabac dans les espaces publics, d'éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment des enfants et de préserver l'environnement de la pollution des mégots.

BOULON se verrait ainsi décerner le label Espace sans tabac, octroyé par la Ligue contre le cancer, porté par le Comité départemental et inscrit dans les objectifs du troisième Plan cancer, ainsi que

dans le Programme national de réduction du tabagisme qui figure dans la loi de modernisation de notre système de santé de 2016.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal**

**DECIDE à l'unanimité avec**

**9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

Il est décidé d'inscrire comme lieux sans tabac :

- La cour de l'ancienne école et future micro-crèche
- tous les espaces de jeux
- la cour de la mairie
- autorise Monsieur Le maire à signer la convention et à faire le nécessaire afin que les lieux référencés soient déclarés comme lieux sans tabac

**CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**



### **MARCHE DE NOEL- LES 2 ET 3 DECEMBRE 2017**



Le traditionnel marché de Noël organisé par le comité de jumelage « Entre deux forêts » a eu lieu les 2 et 3 décembre dans la Maison du Temps Libre. Cette année, «

un challenge tricot » pour les participants et les visiteurs : Tricoter des carrés pour réaliser un sapin en patchwork !

Ce week-end a marqué le départ de « BOULON EN FÊTE ».

### **LE 9 DECEMBRE 2017- ARBRE DE NOEL ORGANISÉ PAR LE CCAS**

L'arbre de Noël était organisé à FRESNEY LE PUCEUX. Après avoir dansé la zumba à la boum de Noël tout l'après-midi, les enfants ont pris un goûter bien mérité.

En fin d'après-midi, le père Noël leur a remis un sac de friandises.



### **LE 9 DECEMBRE 2017- CONCERT A L'ÉGLISE AVEC « MAKI »**

Organisé par l'association pour la restauration de l'église de Boulon, ce concert marquait la fin de la restauration des murs de la nef. Le groupe MAKI a réchauffé les cœurs avec sa musique venue directement des îles. Un concert agréable et chaleureux. Un grand MERCI.



### **LE 17 DECEMBRE 2017- CONCERT DE DEUX CHORALES A L'EGLISE DE BOULON**

Deux chorales, la Cingalaise et l'Art Courtoise se sont réunies pour donner un concert à l'église de Boulon. Organisé par « l'Association pour la restauration de l'église de Boulon », ce concert n'était pas une première fois mais les deux formations ne s'étaient réunies depuis bien longtemps.



Leurs retrouvailles fût une véritable réussite !! Les deux chorales ont fait chacune une représentation et se sont ensuite réunies pour chanter ensemble.

Après nous avoir présenté divers chants de Noël, les chorales ont terminé par un hommage à Johnny Halliday qui venait de nous quitter. Cette soirée fût un véritable enchantement pour les

nombreux spectateurs venus assister à l'évènement.



### **LE 5 JANVIER 2018- VŒUX DU MAIRE A LA MAISON DU TEMPS LIBRE**



Comme chaque année, Bernard LEBLANC a présenté ses vœux aux habitants de la commune ainsi qu'aux responsables des associations de la commune. (Voir vœux du maire en début de journal).

Après un bilan 2017 bien chargé, le maire a présenté les projets pour l'année 2018. A cette occasion, les employés communaux se sont vus remettre leur diplôme du niveau 2 de la FREDON.



**LE 16 JANVIER 2018- VŒUX AU**

**PERSONNEL DE LA COMMUNE**

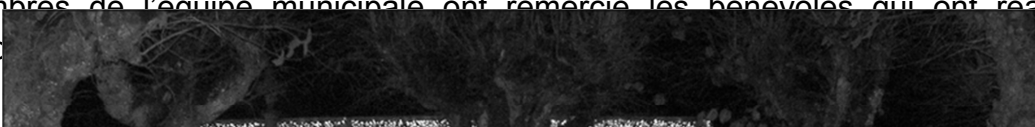
Monsieur le maire a présenté ses vœux au personnel de la commune. A cette occasion, il leur a renouvelé ses félicitations et ses remerciements pour leur travail accompli durant l'année passée.

Ils ont ensuite partagé le verre de l'amitié.

**REMERCIEMENTS PARTICULIERS AUX BENEVOLES DES DECORATIONS DE NOEL**



Les  
membres de l'équipe municipale ont remercié les bénévoles qui ont réalisé les  
déco



**ESP**

La c  
des  
acce



le créer  
aussitôt

Trois  
été déclarés dans notre village.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir vous abstenir de fumer dans les espaces suivants :

- La cour de la micro-crèche
- L'aire de jeux et de détente
- La place de la mairie

Nous vous en remercions par avance.

**SMICTOM**

Vous pouvez télécharger le calendrier des ramassages des ordures ménagères et sacs jaunes sur l'adresse suivante :

[www.smictomdelabruyere.fr](http://www.smictomdelabruyere.fr) ou sur le site de la commune [boulonmonvillage.wifeo.fr](http://boulonmonvillage.wifeo.fr)

Nous vous rappelons que la distribution des sacs dans la commune aura lieu le **jeudi 19 avril prochain**.

**PACS EN MAIRIE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2017**

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au *Journal officiel* du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

### **Rappel :**

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

### **FOOTBALL -U6/U7**



Nos jeunes champions en pleine action !!

### **EXPOSITION SUR LE THEME DU CHEVAL A LA BIBLIOTHEQUE DE BOULON**

Du samedi 27 janvier au samedi 3 février, la bibliothèque de Boulon présente une exposition sur le thème du cheval.

La première journée a été un franc succès avec une quarantaine de visiteurs venus approcher le cheval qui était là pour l'occasion.



### **DATES A RETENIR**

- Le Samedi 10 février 2018 à 11 heures. Inauguration de la micro-crèche.
  - Le Samedi 17 février 2018 à 20 h 30. Loto organisé par l'ASLC à la maison du temps libre.
- Entrée des participants à partir de 19 heures



Rajoutez-nous !

facebook

APE Fresney le puceux • Boulon



apefpb@gmail.com

## APE RPI Fresney/Boulon

(Association de Parents d'Élèves)

Le bureau de l'APE :

Katia DUQUENOY-DENEUVE Présidente  
Gaël MARCHAND Vice Président  
Héloïse ROBOT Trésorière  
Stéphanie POSTEL Vice Trésorière  
Chloé GAZENGEL Secrétaire  
Maryse MEDJMAJ Vice Secrétaire

L'APE poursuit, cette année encore, ses activités afin de soutenir les projets de l'école. Nos manifestations permettent de récolter des fonds pour les sorties ou toutes autres fournitures.

Nous avons versé à l'école pour l'année scolaire 2016/2017, la somme de 3000 €.

Voici encore un beau programme pour cette année :

- vendredi 16 mars 2018 – Fête de la Saint Patrick
- vendredi 06 avril 2018 – Soirée Laser Game en préparation
- juin 2018 – Tombola de fin d'année
- juin 2018 – Kermesse de l'école (vous pouvez d'ores et déjà nous aider à récolter des lots, contactez-nous !)

Notre partenaire AQUIS est toujours ouvert pour vos étiquetages de vêtements et autres accessoires pour vos enfants à l'école. ([www.aquis.fr](http://www.aquis.fr) • Code de remise FRE1090)

Un partenariat avec l'entreprise GDE est également en cours pour la récolte et le recyclage de papiers, publicités, journaux... ceci dans le but de récolter des fonds supplémentaires. Ce service sera proposé à TOUS, nous vous informerons à l'avance.

Nous avons également besoin du soutien des parents de l'école, votre aide nous est précieuse, elle favorise la réussite des manifestations, apporte de la joie aux enfants et permet de créer de nombreux souvenirs.

Vous êtes les bienvenus, n'oubliez pas : l'APE c'est pour NOS enfants.

### Les temps forts de l'année passée :

- *Saint Patrick (mars 2017)*
- *Kermesse (juin 2017)*
- *Lâcher de ballons (novembre 2017)*
- *Atelier créatif de Noël et Vente de bijoux (novembre 2017)*
- *Marché de Noël de Boulon (décembre 2017)*



## INAUGURATION DE LA MICRO-CRÈCHE LE SAMEDI 10 FÉVRIER 2018 À 11 HEURES

---

Accueil collectif pour les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans. La capacité d'accueil est de 10 places. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Une éducatrice de jeunes enfants (formée au langage des signes pour communiquer avec les bébés, joue de la guitare) et une infirmière sont présentes à temps complet dans la structure. Un agent de crèche expérimenté est également présent. Tout le personnel est formé aux gestes d'urgence. Les repas et les couches sont fournis par la micro-crèche. Tous les enfants sont acceptés ainsi que les enfants atteints de handicap et/ou de maladie chronique.

Pour plus de renseignement et pour toute demande d'informations, vous pouvez joindre la directrice Mme Roussel au 07 68 90 75 89 ou par mail [lemondedesfripouilles@gmail.com](mailto:lemondedesfripouilles@gmail.com).

Au delà d'un mode de garde, cette micro-crèche propose un véritable projet éducatif et pédagogique adapté à chaque enfant.



